

Administration de l'aéroport de Vancouver

États financiers consolidés
31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration
Administration de l'aéroport de Vancouver

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**Administration de l'aéroport de Vancouver** (l'« Administration de l'aéroport ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, l'état des résultats consolidé, l'état de l'évolution de l'actif net consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration de l'aéroport au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration de l'aéroport conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations comprises dans le rapport présentant les données sur la responsabilisation de 2023 de l'Administration de l'aéroport

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport présentant les données sur la responsabilisation de 2023 de l'Administration de l'aéroport, mais ne comprennent ni les états financiers consolidés ni notre rapport de l'auditeur sur ces états. La responsabilité des autres informations incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration de l'aéroport à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration de l'aéroport ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration de l'aéroport.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration de l'aéroport;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration de l'aéroport à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration de l'aéroport à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vancouver, Canada
Le 26 mars 2024

Ernst + Young S.N.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés



Administration de l'aéroport de Vancouver

État de la situation financière consolidé
(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	390 891	404 063
Débiteurs <i>(note 3)</i>	65 846	53 063
Autres montants à recevoir	7 433	15 783
Stocks <i>(note 4)</i>	13 225	10 952
Charges payées d'avance <i>(notes 8 et 21)</i>	8 973	6 757
Actifs détenus en vue de la vente <i>(note 6)</i>	-	5 235
Total de l'actif à court terme	486 368	495 853
Participations dans des sociétés de personnes <i>(notes 5 et 14)</i>	54 498	41 633
Immobilisations, montant net <i>(note 6)</i>	2 489 555	2 431 780
Dépenses liées aux activités d'implantation de logiciels-services <i>(note 7)</i>	7 565	680
Autres actifs à long terme, montant net <i>(notes 8 et 21)</i>	47 799	42 611
	3 085 785	3 012 557
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer <i>(notes 10, 12, 16 c) et 17 a))</i>	132 444	131 232
Tranche à court terme des produits reportés	8 239	7 459
Tranche à court terme des paiements reportés liés au bail foncier <i>(notes 11 et 17 a))</i>	2 247	-
Total du passif à court terme	142 930	138 691
Paiements reportés liés au bail foncier <i>(notes 11 et 17 a))</i>	18 339	20 227
Produits reportés	19 014	16 730
Autres passifs à long terme <i>(notes 16 b) et c))</i>	26 699	22 730
Apports en capital reportés <i>(note 13 a))</i>	97 266	91 143
Déventures <i>(note 12)</i>	1 491 494	1 490 913
Total du passif	1 795 742	1 780 434
Actif net	1 290 043	1 232 123
	3 085 785	3 012 557

Éventualités, engagements et garanties *(notes 9 et 17)*

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :

Administratrice



Administrateur



Administration de l'aéroport de Vancouver

État des résultats consolidé
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Redevances d'atterrissage <i>(note 18)</i>	55 933	46 072
Redevances d'aérogare <i>(note 18)</i>	120 878	87 696
Concessions <i>(notes 8 a) et 18)</i>	85 356	64 262
Frais d'amélioration aéroportuaire <i>(note 15)</i>	214 328	156 918
Stationnements et transport terrestre	83 822	66 842
Locations <i>(notes 8 a) et 18)</i>	54 174	49 378
Frais et frais divers	8 483	6 707
Apports <i>(note 13)</i>	8 662	14 418
	631 636	492 293
CHARGES D'EXPLOITATION		
Biens et services <i>(note 4)</i>	171 670	143 940
Salaires et avantages sociaux <i>(note 16)</i>	92 628	72 305
Paiements tenant lieu d'impôts, de frais d'assurance et d'autres frais <i>(note 4)</i>	26 149	22 186
Bail foncier <i>(note 17 a))</i>	69 145	50 794
Partage des produits <i>(note 17 b) iii))</i>	6 423	4 916
Amortissement des immobilisations <i>(note 6)</i>	190 349	188 664
	556 364	482 805
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	75 272	9 488
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Produit d'intérêts	21 998	9 873
Produits tirés du partenariat VAPH <i>(note 5 b))</i>	13 021	11 649
Produits tirés du partenariat DOC <i>(note 5 a))</i>	1 484	1 188
Intérêts et charges financières <i>(note 12)</i>	(53 371)	(53 788)
Réduction de valeur des immobilisations <i>(note 6)</i>	(2 415)	(4 762)
(Perte) gain à la cession d'immobilisations <i>(note 6)</i>	(108)	214
(Perte) gain de change	(136)	143
	(19 527)	(35 483)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	55 745	(25 995)

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration de l'aéroport de Vancouver

État de l'évolution de l'actif net consolidé
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 232 123	1 263 818
Ajustement transitoire par suite de la modification de la norme sur les avantages sociaux futurs <i>(note 16)</i>	-	(1 438)
Réévaluation des avantages sociaux futurs <i>(note 16)</i>	2 175	(4 262)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	55 745	(25 995)
Solde à la fin de l'exercice	1 290 043	1 232 123

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration de l'aéroport de Vancouver

État des flux de trésorerie consolidé
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	55 745	(25 995)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	190 349	188 664
Amortissement des apports en capital reportés <i>(note 13 a))</i>	(7 844)	(7 518)
Amortissement des frais de financement reportés	581	1 031
Intérêts effectifs sur les paiements reportés liés au bail foncier <i>(notes 11 et 21)</i>	359	353
Amortissement des autres actifs à long terme <i>(note 21)</i>	546	688
Variation nette découlant des ajustements des loyers selon la méthode linéaire	93	(4 096)
Réduction de valeur des immobilisations <i>(note 6)</i>	2 415	4 762
Perte (gain) à la cession d'immobilisations <i>(note 6)</i>	108	(214)
Produits tirés du partenariat D O C <i>(note 5 a))</i>	(1 484)	(1 188)
Produits tirés du partenariat VAPH <i>(note 5 b))</i>	(13 021)	(11 649)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation <i>(notes 20 a) et 21)</i>	(34 274)	14 104
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	193 573	158 942
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(238 219)	(140 608)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	7 859	595
Distributions tirées du partenariat D O C <i>(note 5 a))</i>	-	9 180
Distributions tirées du partenariat VAPH <i>(note 5 b))</i>	1 640	1 492
Augmentation des autres actifs à long terme <i>(notes 8 et 21)</i>	(659)	(527)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(229 379)	(129 868)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports en capital reportés reçus <i>(note 13 a))</i>	22 634	15 837
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	22 634	15 837
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(13 172)	44 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	404 063	359 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	390 891	404 063

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

1. Activités

L'Administration de l'aéroport de Vancouver (l'« Administration de l'aéroport ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre de société fermée sans capital-actions. L'Administration de l'aéroport est régie par un conseil d'administration (le « conseil ») dont les administrateurs sont nommés parmi des candidats qui sont membres d'ordres professionnels et d'autres organismes dotés des compétences et des connaissances correspondant à celles requises pour régir l'Administration de l'aéroport. La présidente-directrice générale de l'Administration de l'aéroport est également membre du conseil d'administration.

L'Administration de l'aéroport exploite l'Aéroport international de Vancouver (l'« Aéroport ») aux termes d'un contrat de location avec le gouvernement du Canada (le « bail foncier ») visant une grande partie de Sea Island, à Richmond, en Colombie-Britannique.

L'Administration de l'aéroport détient trois filiales en propriété exclusive :

- i) Vancouver Airport Enterprises Ltd. (« VAEL ») détient une participation de 100 % dans YVR Project Management Ltd. (« YVRPM »), qui fournit des services de gestion de projets et de conseils en matière d'investissement aux entités affiliées et non affiliées.
- ii) Vancouver Airport Enterprises (Templeton) Ltd. (« VAEL Templeton ») détient une participation de 50 % dans Templeton DOC General Partner Ltd. et Templeton DOC Limited Partnership (collectivement le « Partenariat DOC »), qui ont aménagé un centre de magasins-entrepôts pour détaillants et créateurs sur Sea Island.
- iii) Vancouver Airport Properties Ltd. (« VAPL ») détient une participation de 0,1 % dans les sociétés de personnes suivantes et en assure la gestion :
 - Vancouver Airport Property Holding LLP (« VAPH ») – VAPH détient le droit du preneur de l'Administration de l'aéroport, qui détient la participation restante de 99,9 % dans VAPH.
 - Vancouver Airport Property Management LLP (« VAPM ») – VAPM est une société en nom collectif à responsabilité limitée qui détient et exploite des immeubles à plusieurs locataires sur Sea Island. VAPH détient la participation restante de 99,9 % dans VAPM.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation et règles comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif », et comprennent les résultats des filiales en propriété exclusive et des participations dans des sociétés de personnes de l'Administration de l'aéroport. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Résumé des principales méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût moyen pondéré comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes nettes, les frais de transport, les frais de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. La valeur nette de réalisation s'entend du coût de remplacement actuel estimé.

Participations dans des sociétés de personnes

L'Administration de l'aéroport comptabilise ses participations dans des sociétés de personnes à la valeur de consolidation. La part de l'Administration de l'aéroport dans le résultat net des sociétés de personnes est comptabilisée à l'état des résultats consolidé.

Coûts d'emprunt

Les intérêts sur la dette sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont courus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Le coût comprend le prix d'achat et les autres coûts d'acquisition et de construction, tels que les frais d'installation, les frais de conception et les honoraires d'ingénieurs, les frais juridiques, les frais d'arpentage, les frais d'aménagement du site, les frais de transport, les frais de main-d'œuvre, les frais d'assurance-transport et les droits de douane.

Les logiciels qui font partie intégrante du matériel informatique correspondant sont inscrits à l'actif au coût de l'équipement informatique et inclus dans les immobilisations.

Les coûts pris en compte dans les travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif au cours de la phase de construction et ne sont pas amortis. À l'achèvement du projet, les actifs seront répartis aux catégories d'immobilisations respectives et amortis aux taux figurant dans le tableau ci-après.

La collection d'œuvres d'art est considérée comme ayant une valeur permanente et n'est pas amortie.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations (suite)

L'amortissement est calculé au coût moins la valeur de récupération estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit :

Bâtiments et autres structures	5 à 40 ans
Pistes et autres surfaces pavées	3 à 30 ans
Infrastructure liée au transport en commun rapide	50 ans
Machinerie et équipement	5 à 15 ans
Mobilier et agencements	5 à 15 ans
Équipement informatique et logiciels	3 à 10 ans

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés à l'actif est inférieure à sa valeur comptable, l'Administration de l'aéroport évalue la réduction de valeur en se fondant, pour chacun des actifs, sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Une réduction de valeur n'est pas reprise.

Accords d'infonuagique

L'Administration de l'aéroport analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un accord répond aux critères de comptabilisation d'un actif. Un tel actif est comptabilisé comme un actif incorporel logiciel. Si la composante logicielle ne constitue pas un actif, l'Administration de l'aéroport la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les charges connexes lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre du coût de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon la méthode linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise.

Produits reportés

Les produits reportés correspondent aux paiements reçus d'avance des locataires et des exploitants pour des marchandises et des services qui n'ont pas encore été fournis, et ils sont reportés et comptabilisés conformément aux modalités des contrats qui y sont associés.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir est fixé ou peut être estimé de façon raisonnable, que la livraison a eu lieu et que le recouvrement est raisonnablement assuré comme suit :

- i) Les charges liées à l'aéronautique, qui comprennent les redevances d'atterrissage et d'aérogare, sont généralement comptabilisées dans les produits lorsque les installations aéroportuaires sont utilisées.
- ii) Les produits tirés des concessions sont comptabilisés selon le pourcentage des ventes déclarées par les concessionnaires ou sous réserve de garanties minimales annuelles. Les montants sous réserve de garanties minimales annuelles et les incitatifs à verser aux preneurs qui ont conclu des contrats de location sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.
- iii) Les produits tirés des frais d'amélioration aéroportuaire, qui sont perçus par les compagnies aériennes auprès des passagers, sont comptabilisés en fonction du nombre mensuel de passagers transmis par chaque compagnie aérienne.
- iv) Les produits tirés des stationnements sont comptabilisés lorsque les installations aéroportuaires sont utilisées.
- v) Les produits locatifs sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location respectifs.
- vi) Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report comme suit :

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus en vue de compenser certains coûts d'exploitation sont initialement constatés à titre de produits reportés et comptabilisés comme produits lorsque les coûts sont engagés.

Les apports reçus et désignés par des tiers à des fins précises en matière de capital sont initialement constatés à titre de produits reportés et comptabilisés selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Bail foncier

La charge liée au bail foncier est établie en pourcentage des produits de l'Administration de l'aéroport selon une échelle progressive, tel qu'il est défini dans le bail foncier, et est comptabilisée à l'état des résultats consolidé.

L'Administration de l'aéroport ne recevant pas de titre de propriété pour les parcelles de terrain sous-jacentes, le bail foncier a été comptabilisé comme un contrat de location simple.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont constatés lorsque les dividendes sont déclarés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Impôts

Les produits découlant des activités de l'Administration de l'aéroport sont exonérés de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial aux termes de la *Loi relative aux cessions d'aéroports*.

Un paiement tenant lieu d'impôts est effectué pour les services municipaux. Il est calculé en fonction des taux appliqués par la municipalité pour évaluer la valeur des propriétés. Les paiements sont comptabilisés en charges sur la durée de l'évaluation.

Les activités de chaque filiale sont assujetties aux impôts des territoires dans lesquels les filiales exercent leurs activités et sont comptabilisées dans les paiements tenant lieu d'impôts, de frais d'assurance et d'autres frais. Les impôts de ces entités sont évalués au moyen de la méthode des impôts futurs.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition lorsque les modalités du contrat transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Avantages sociaux futurs

L'Administration de l'aéroport offre un régime de retraite contributif à prestations déterminées aux salariés qui, immédiatement avant de se joindre à l'Administration de l'aéroport, étaient à l'emploi de la fonction publique fédérale. Elle offre un régime de retraite à cotisations déterminées aux salariés à l'emploi de l'Administration de l'aéroport depuis juin 1992 et des régimes complémentaires non capitalisés aux cadres supérieurs.

Régime de retraite à prestations déterminées

L'Administration de l'aéroport comptabilise les obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services donnant droit aux prestations.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite à prestations déterminées (suite)

L'Administration de l'aéroport évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre de chaque année, en fonction de la dernière évaluation aux fins de la capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2022. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation sera effectuée en date du 31 décembre 2023, et les résultats sont attendus plus tard en 2024.

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées sont calculées au moyen des hypothèses découlant de l'évaluation actuarielle, notamment une estimation de l'évolution future des niveaux de salaire, l'indexation des prestations, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels. Les obligations au titre des régimes de prestations complémentaires non capitalisés et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont calculées au moyen des hypothèses qui tiennent compte de la meilleure estimation de la direction concernant la croissance des coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés, l'indexation des prestations et d'autres facteurs actuariels.

L'Administration de l'aéroport évalue ses obligations au titre des prestations définies pour les régimes de retraite complémentaires non capitalisés et les régimes d'avantages complémentaires de retraite selon une évaluation comptable.

Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les réévaluations qui comprennent les règlements et les gains actuariels ou les pertes actuarielles résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement à long terme prévu pendant cette période, les écarts entre les résultats observés quant aux données démographiques et économiques par rapport aux prévisions, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Ces réévaluations sont comptabilisées directement dans l'actif net et présentées dans un poste distinct.

Les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats consolidé.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'Administration de l'aéroport comptabilise les cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées en charges, au poste Salaires et avantages sociaux à mesure que les services sont rendus.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation

L'Administration de l'aéroport comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

À l'acquisition initiale, l'actif financier acquis ou le passif financier pris en charge lors d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale est évalué à sa juste valeur ajustée en fonction des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à sa prise en charge si les instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Les instruments financiers de l'Administration de l'aéroport qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont les suivants : trésorerie, débiteurs, autres montants à recevoir, autres actifs à long terme, créditeurs et charges à payer, paiements reportés de la charge liée au bail foncier et débentures.

Frais de financement

L'Administration de l'aéroport comptabilise à l'actif les coûts de transaction relatifs à l'obtention de financement en les portant en diminution de la dette connexe, et elle amortit ces coûts dans la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la dette sous-jacente.

Conversion des devises

L'Administration de l'aéroport comptabilise les opérations en devises en les convertissant en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les éléments importants pour lesquels la direction emploie des estimations sont liés à la détermination des produits à recevoir, de la provision pour créances douteuses, du degré d'avancement des travaux de construction, de la réduction de valeur des immobilisations, de la durée de vie utile aux fins de l'amortissement des immobilisations, des charges à payer, des hypothèses concernant les régimes de retraite à prestations déterminées et des provisions pour éventualités. Les résultats réels peuvent différer de façon importante de ces estimations.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

3. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Courants – en souffrance depuis 30 jours	63 716	49 205
En souffrance depuis 31 à 60 jours	1 155	1 261
En souffrance depuis 61 à 90 jours	279	860
En souffrance depuis plus de 91 jours	2 461	3 250
Provision pour créances douteuses	(1 765)	(1 513)
	<u>65 846</u>	<u>53 063</u>
	2023	2022
	\$	\$
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	<u>1 513</u>	1 722
Augmentation (diminution) de la provision pour créances douteuses	614	(86)
Radiation de comptes spécifiques	(362)	(123)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	<u>1 765</u>	<u>1 513</u>

4. Stocks

Au 31 décembre 2023, la provision pour moins-value des stocks de l'Administration de l'aéroport s'élevait à néant (0,03 million de dollars au 31 décembre 2022). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le coût des stocks comptabilisé au titre des biens et services ainsi que des paiements tenant lieu d'impôts, de frais d'assurance et d'autres frais s'est établi à 4,7 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 0,1 million de dollars (néant en 2022) correspondant à des radiations de stocks désuets.

5. Participations dans des sociétés de personnes

	2023	2022
	\$	\$
Partenariat DOC <i>a)</i>	7 018	5 534
VAPH <i>b)</i>	47 480	36 099
	<u>54 498</u>	<u>41 633</u>

a) Partenariat DOC

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des produits tirés du partenariat Templeton DOC Limited Partnership de 1,5 million de dollars (1,2 million de dollars en 2022). Le montant a été comptabilisé à l'état des résultats consolidé et en augmentation des participations dans des sociétés de personnes.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

5. Participations dans des sociétés de personnes (suite)

a) Partenariat DOC (suite)

En 2022, l'Administration de l'aéroport a reçu une distribution de 9,2 millions de dollars de Templeton DOC Limited Partnership. Le montant a été comptabilisé en diminution des participations dans des sociétés de personnes.

Jusqu'à maintenant, l'apport net en capital de l'Administration de l'aéroport à Templeton DOC Limited Partnership s'élève à 6,8 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2022), et l'apport net en capital de l'Administration de l'aéroport à Templeton DOC General Partner Ltd. s'élève à 0,01 million de dollars (0,01 million de dollars en 2022).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'état de la situation financière consolidé, de l'état des résultats consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidé pour la participation de 50 % de l'Administration de l'aéroport dans Templeton DOC Limited Partnership aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates.

	2023	2022
	\$	\$
Actif	90 353	89 855
Passif	83 345	84 331
Actif net	7 008	5 524

	2023	2022
	\$	\$
Produits	13 504	12 038
Charges	2 962	3 424
Résultat net	10 542	8 614

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	6 000	4 837
Activités de financement	(74)	(7 975)
Activités d'investissement	(2 078)	(1 531)

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

5. Participations dans des sociétés de personnes (suite)

b) VAPH et VAPM

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des produits tirés du partenariat VAPH de 13,0 millions de dollars (11,6 millions de dollars en 2022) dans l'état des résultats consolidé au prorata de sa participation dans VAPH. Le montant a été comptabilisé en augmentation des participations dans des sociétés de personnes.

Au cours de l'exercice, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des distributions de 1,6 million de dollars (24,0 millions de dollars en 2022) de VAPH. Le montant de la distribution a été comptabilisé en diminution des participations dans des sociétés de personnes. En 2022, un produit de 22,5 millions de dollars découlant des distributions tirées du partenariat a été affecté au remboursement de la dette de l'Administration de l'aéroport envers VAPH.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'état de la situation financière consolidé, de l'état des résultats consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidé pour la participation de 99,9 % de l'Administration de l'aéroport dans VAPH, qui comprend la quote-part du résultat provenant de VAPM, aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates.

	2023	2022
	\$	\$
Actif	47 345	35 987
Passif	11	9
Actif net	47 334	35 978
	2023	2022
	\$	\$
Produits	13 006	11 636
Charges	11	9
Résultat net	12 995	11 627
	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	783	76
Activités de financement	(1 640)	(1 492)
Activités d'investissement	-	-

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

6. Immobilisations

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	2 986 965	1 494 486	1 492 479
Pistes et autres surfaces pavées	847 636	465 671	381 965
Infrastructure liée au transport en commun rapide	300 069	87 108	212 961
Machinerie et équipement	188 614	147 376	41 238
Mobilier et agencements	41 059	37 021	4 038
Équipement informatique et logiciels	301 453	238 892	62 561
Collection d'œuvres d'art	9 983	-	9 983
Constructions en cours	284 330	-	284 330
	4 960 109	2 470 554	2 489 555

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	2 874 184	1 381 833	1 492 351
Pistes et autres surfaces pavées	796 968	428 494	368 474
Infrastructure liée au transport en commun rapide	300 069	80 182	219 887
Machinerie et équipement	180 276	138 009	42 267
Mobilier et agencements	40 230	35 664	4 566
Équipement informatique et logiciels	274 716	220 159	54 557
Collection d'œuvres d'art	9 983	-	9 983
Constructions en cours	239 695	-	239 695
	4 716 121	2 284 341	2 431 780

Au 31 décembre 2023, la machinerie et l'équipement qui répondaient aux critères définissant des actifs détenus en vue de la vente se chiffraient à néant (5,2 millions de dollars au 31 décembre 2022). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a vendu tous les actifs antérieurement classés comme étant détenus en vue de la vente et a comptabilisé un gain de 1,1 million de dollars (néant en 2022) au titre de ces cessions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a reçu un produit de 0,8 million de dollars (0,6 million de dollars en 2022) par suite de la vente d'immobilisations qui n'étaient pas classées comme étant détenus en vue de la vente et a comptabilisé une perte de 1,2 million de dollars (gain de 0,2 million de dollars en 2022) à la cession de ces actifs.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

6. Immobilisations (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé une réduction de valeur de 2,4 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2022) au titre de l'abandon et de la modification de l'étendue de différents projets d'investissement.

Alors que l'Administration de l'aéroport continue de se pencher sur des solutions de rechange pour les actifs du programme CORE qui ne sont pas actuellement utilisés, il est raisonnablement possible d'envisager que des changements dans les conditions futures puissent modifier les hypothèses utilisées et entraîner une nouvelle réduction de valeur.

7. Coût de l'implantation de logiciels-services

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a amorti dans les charges d'exploitation liées aux biens et services des dépenses liées aux activités d'implantation de logiciels-services inscrites à l'actif d'un montant de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars en 2022) et a inscrit à l'actif des dépenses liées aux activités d'implantation de logiciels-services qui sont directement attribuables d'un montant de 7,0 millions de dollars (0,8 million de dollars en 2022).

8. Autres actifs à long terme

	2023		Valeur nette Comptable
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	\$
Créances découlant d'un contrat de location simple <i>a)</i>	24 487	-	24 487
Actif au titre des prestations constituées <i>(note 16 a)</i>	15 310	-	15 310
Incitatifs à la location <i>b)</i>	3 365	1 728	1 637
Actifs à long terme payés d'avance	6 270	1 702	4 568
Droit du preneur <i>c)</i>	4 640	1 181	3 459
Total des autres actifs à long terme	54 072	4 611	49 461
Moins : tranche à court terme des actifs à long terme payés d'avance	1 662	-	1 662
	52 410	4 611	47 799

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

8. Autres actifs à long terme (suite)

	2022		Valeur nette comptable \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Créances découlant d'un contrat de location simple <i>a)</i>	24 335	-	24 335
Actif au titre des prestations constituées (<i>note 16 a)</i>)	11 011	-	11 011
Incitatifs à la location <i>b)</i>	3 082	1 975	1 107
Actifs à long terme payés d'avance	3 769	338	3 431
Droit du preneur <i>c)</i>	4 640	1 110	3 530
Total des autres actifs à long terme	46 837	3 423	43 414
Moins : tranche à court terme des actifs à long terme payés d'avance	803	-	803
	46 034	3 423	42 611

- a) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé une réduction nette des produits tirés des concessions et des produits locatifs à l'échelle de tous les contrats de location d'un montant de 0,09 million de dollars (augmentation nette de 4,1 millions de dollars en 2022) découlant de l'ajustement des loyers selon la méthode linéaire.
- b) Dans certaines circonstances, l'Administration de l'aéroport accorde aux locataires des incitatifs à la location. Ils sont comptabilisés à titre d'actifs à long terme et en diminution des produits selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les incitatifs à la location consentis aux locataires par l'Administration de l'aéroport se sont élevés à 0,8 million de dollars (néant en 2022) et un montant de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars en 2022) a été comptabilisé en diminution des produits tirés des concessions et des produits locatifs.
- c) En juin 2008, l'Administration de l'aéroport a fait l'acquisition d'un droit du preneur sur Sea Island d'un montant de 4,6 millions de dollars, qui comprend le coût estimé du démantèlement et de la démolition de l'immeuble existant sur le terrain. Par conséquent, le bail foncier avec Transports Canada a été modifié pour tenir compte du site acquis. Le droit du preneur est amorti sur la durée résiduelle du bail foncier. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'amortissement du droit du preneur s'est élevé à 0,07 million de dollars (0,07 million de dollars en 2022).

9. Facilité de crédit renouvelable

Le 10 janvier 2023, l'Administration de l'aéroport a réduit le montant de sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit », lequel est passé de 450,0 millions de dollars à 300,0 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable porte intérêt au taux préférentiel bancaire, qui était de 7,2 % au 31 décembre 2023 (6,45 % au 31 décembre 2022), ou au taux d'intérêt en vigueur sur le marché dans le cas d'émission d'acceptations bancaires. La durée de l'entente de crédit a été également prolongée du 31 août 2023 au 31 août 2028. Aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit aux 31 décembre 2023 et 2022.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

9. Facilité de crédit renouvelable (suite)

	2023	2022
	\$	\$
Facilité de crédit	300 000	450 000
Moins : lettres de crédit en circulation	17 752	22 994
Facilité de crédit disponible	282 248	427 006

10. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent les sommes à remettre à l'État, notamment les montants à payer au titre des taxes de vente, des taxes sur le stationnement et des charges salariales ainsi que les paiements au titre du bail foncier.

	2023	2022
	\$	\$
Transports Canada (note 17 a))	18 352	28 527
TransLink	880	729
Ministère des Finances de la Colombie-Britannique	523	535
Agence du revenu du Canada	458	588
	20 213	30 379

11. Paiements reportés liés au bail foncier

En 2020, le gouvernement du Canada a offert un allégement de la charge liée au bail foncier aux aéroports canadiens qui ont souffert de la baisse du trafic de passagers en raison de la pandémie de COVID-19. L'allégement prévoit le report de paiements pour l'exercice 2021, montants qui devront être remboursés, sans intérêt, sur une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Les paiements reportés liés au bail foncier étaient évalués initialement à la juste valeur, puis ultérieurement au coût après amortissement au taux d'intérêt effectif de 1,76 % qui correspond au taux habituellement appliqué aux activités de financement existantes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé une charge d'intérêts totalisant 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars en 2022) dans l'état des résultats consolidé. Au 31 décembre 2023, le coût après amortissement des paiements reportés liés au bail foncier s'élevait à 20,6 millions de dollars (20,2 millions de dollars au 31 décembre 2022), dont une tranche de 2,2 millions de dollars (néant au 31 décembre 2022) a été comptabilisée en tant que tranche à court terme des paiements reportés liés au bail foncier.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

12. Débentures

Série	Échéance	Taux d'intérêt	Prime de rachat	2023 \$	2022 \$
Série B	7 décembre 2026	7,425 %	+0,150 %	150 000	150 000
Série F	10 novembre 2045	3,857 %	+0,370 %	200 000	200 000
Série G	23 novembre 2048	3,656 %	+0,310 %	250 000	250 000
Série H	18 octobre 2049	2,874 %	+0,295 %	300 000	300 000
Série I	20 septembre 2030	1,760 %	+0,295 %	250 000	250 000
Série J	21 septembre 2050	2,800 %	+0,425 %	350 000	350 000
				1 500 000	1 500 000
Moins : frais de financement reportés non amortis				8 506	9 087
				1 491 494	1 490 913

Au 31 décembre 2023, les intérêts à payer par l'Administration de l'aéroport sur les débentures s'élevaient à 8,5 millions de dollars (8,5 millions de dollars au 31 décembre 2022), et ils sont comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer.

Les débentures sont des obligations directes, non garanties et subordonnées de l'Administration de l'aéroport. Les intérêts sont payables en versements semestriels à terme échu en juin et en décembre pour la série B, en mai et en novembre pour la série F et la série G, en avril et en octobre pour la série H, et en mars et en septembre pour la série I et la série J. Les débentures sont rachetables au gré de l'Administration de l'aéroport, en totalité ou en partie, en tout temps.

Le prix de rachat des débentures de série B correspond en tout temps au montant le plus élevé entre la valeur nominale et la valeur qui donnerait lieu à un taux de rendement jusqu'à l'échéance équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré de la prime de rachat.

Le prix de rachat des débentures des autres séries six mois avant l'échéance correspond au montant le plus élevé entre la valeur nominale et la valeur qui donnerait lieu à un taux de rendement jusqu'à l'échéance équivalent à celui d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré de la prime de rachat. Dans les six mois précédant l'échéance, le prix de rachat des débentures correspond à la valeur nominale.

Lorsque les débentures sont en circulation, l'Administration de l'aéroport est tenue de maintenir un ratio de couverture des intérêts d'au moins 1,25:1. Toute autre émission de titres de créance assortis d'une échéance de 12 mois ou plus est soumise à un ratio de couverture des intérêts minimal de 1,75:1 sur une base pro forma. Aux termes de l'acte de fiducie, l'Administration de l'aéroport est également assujettie à certaines restrictions liées aux charges grevant les actifs, à la vente d'actifs, à l'acquisition de sociétés, aux placements et aux garanties. Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'Administration de l'aéroport était en conformité avec toutes ses clauses restrictives.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

13. Apports en capital reportés et activités d'exploitation

	2023	2022
	\$	\$
Amortissement des apports en capital reportés <i>a)</i>	7 844	7 518
Apports des activités d'exploitation <i>b)</i>		
Recouvrement des coûts liés aux exigences de dépistage à l'arrivée	123	6 052
Autres	695	848
	8 662	14 418

a) Apports en capital reportés

	2022	Apports	Amortissement	2023
	\$	comptabilisés		\$
ACSTA	75 947	428	6 759	69 616
Gouvernement du Canada	10 842	10 381	850	20 373
Province de la Colombie-Britannique	1 133	137	153	1 117
Municipalités et autres	3 221	3 021	82	6 160
	91 143	13 967	7 844	97 266

b) Apports des activités d'exploitation

Recouvrement des coûts liés aux exigences de dépistage à l'arrivée

Le 29 janvier 2021, le gouvernement du Canada annonçait de nouvelles exigences de dépistage aux aéroports pour les voyageurs arrivant de l'étranger à compter du 21 février 2021. Les coûts admissibles engagés dans le cadre de ce programme peuvent être recouverts auprès de l'Agence de la santé publique du Canada. En septembre 2022, les responsabilités qui incombait à l'Administration de l'aéroport aux termes de ce programme ont pris fin. Les produits tirés des apports comptabilisés en 2023 dans le cadre du programme sont liés à des coûts de démobilisation.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

14. Opérations entre apparentés

Les apparentés s'entendent des membres du conseil d'administration, des principaux dirigeants, des filiales, des sociétés de personnes et des entités affiliées. Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'Administration de l'aéroport n'était partie à aucune opération entre apparentés importante avec des administrateurs et des principaux dirigeants.

L'Administration de l'aéroport fournit certains services de soutien administratif, notamment en matière de technologie de l'information, de comptabilité et de ressources humaines ainsi que des services juridiques à ses filiales sans contrepartie.

L'Administration de l'aéroport paie les frais juridiques et administratifs ainsi que les charges salariales pour le compte des filiales et des sociétés de personnes qu'elle détient directement ou indirectement dans le cours normal des activités. Ces montants sont présentés aux postes Autres montants à recevoir et Crédoiteurs et charges à payer. Ils sont évalués à la valeur d'échange convenue. Tous les montants à recevoir des filiales et des sociétés de personnes et à payer à celles-ci sont exigibles et payables à vue.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé des produits locatifs de 0,4 million de dollars découlant du partenariat Templeton DOC Limited Partnership (0,4 million de dollars en 2022).

15. Frais d'amélioration aéroportuaire – utilisation des fonds

Les frais d'amélioration aéroportuaire (les « FAA ») sont perçus dans le prix d'un billet d'avion par les compagnies aériennes aux termes d'un protocole d'entente conclu entre plusieurs administrations d'aéroports au Canada, plusieurs compagnies aériennes et l'Association du transport aérien du Canada. Aux termes de ce protocole d'entente, tous les produits tirés des FAA doivent être utilisés pour financer les dépenses d'investissement et les frais de financement se rapportant au développement d'infrastructures aéroportuaires, comme convenu avec les compagnies aériennes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport a comptabilisé un montant de 214,0 millions de dollars (156,5 millions de dollars en 2022) au titre des produits tirés des FAA de l'aérogare principale, et les dépenses d'investissement admissibles aux fins des FAA pour l'aérogare principale ont totalisé 238,8 millions de dollars (129,2 millions de dollars en 2022). Le solde des produits provenait des frais liés aux installations aéroportuaires de l'aérogare sud. Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des produits tirés des FAA de l'aérogare principale, qui totalisait 2,8 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au 31 décembre 2022), a été utilisé pour financer le montant cumulé des dépenses d'investissement admissibles aux fins des FAA pour l'aérogare principale, qui totalisait 5,1 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars au 31 décembre 2022) aux termes du protocole d'entente.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

16. Avantages sociaux futurs

a) Régimes de retraite capitalisés

Régime à prestations déterminées

Les informations relatives au régime de retraite à prestations déterminées de l'Administration de l'aéroport se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	76 922	73 655
Obligations au titre des prestations constituées	61 612	62 644
Actif au titre des prestations constituées	15 310	11 011

L'actif au titre des prestations constituées est inclus dans les autres actifs à long terme (note 8).

Total des versements en espèces

En avril 2011, des modifications ont été apportées au Règlement sur les normes de prestation de pension, qui permettaient aux promoteurs des régimes d'obtenir les lettres de crédit structurées au lieu d'effectuer des paiements de solvabilité au régime de retraite jusqu'à un plafond de 15 % des actifs du régime. Le 31 août 2011, l'Administration de l'aéroport a émis une lettre de crédit pour financer les paiements de solvabilité exigés au titre de son régime à prestations déterminées. Au 31 décembre 2023, le montant total de la lettre de crédit s'établissait à 1,6 million de dollars (4,0 millions de dollars au 31 décembre 2022), ce qui a diminué le solde disponible de la facilité de crédit.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le montant total des versements en espèces relatifs aux avantages sociaux futurs, composés des paiements en espèces faits par l'Administration de l'aéroport dans ses régimes de retraite capitalisés (le régime à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées), s'est établi à 4,2 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2022).

b) Régimes de retraite non capitalisés

L'Administration de l'aéroport participe à des régimes de retraite complémentaires non capitalisés et à un régime d'avantages complémentaires de retraite pour ses cadres supérieurs. Par suite des modifications apportées au chapitre 3462, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2022, l'obligation au titre des prestations définies aux fins de ces régimes de retraite complémentaires non capitalisés et du régime d'avantages complémentaires de retraite doit être évaluée selon une évaluation comptable, à moins qu'une disposition légale, réglementaire ou contractuelle impose la préparation d'une évaluation aux fins de la capitalisation. L'Administration de l'aéroport n'a aucune obligation de préparer une évaluation aux fins de la capitalisation pour ces régimes et a dû modifier sa méthode comptable de sorte à évaluer l'obligation au titre des prestations définies aux fins de ces régimes selon une évaluation comptable.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

16. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régimes de retraite non capitalisés (suite)

L'Administration de l'aéroport applique les dispositions transitoires depuis le 1^{er} janvier 2022 en comptabilisant l'ajustement de valeur cumulatif d'un montant de 1,3 million de dollars dans l'actif net à l'état de l'évolution de l'actif net consolidé, lequel ajustement a eu un effet sur les créditeurs et charges à payer et les autres passifs à long terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge liée aux régimes de retraite s'est établie à 1,6 million de dollars (1,2 million de dollars en 2022) et a été comptabilisée au titre des salaires et avantages sociaux dans les états financiers consolidés. Selon le rapport actuariel, le montant total du passif au titre des prestations constituées de ces régimes s'établissait à 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2023 (16,9 millions de dollars au 31 décembre 2022), et était inclus dans les autres passifs à long terme.

c) Allocation de retraite

L'Administration de l'aéroport offre une allocation de retraite aux salariés de l'unité de négociation en fonction du nombre d'années de services et de leur salaire au moment de leur départ à la retraite. Par suite des modifications apportées au chapitre 3462, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2022, l'obligation au titre des prestations définies aux fins de cette allocation de retraite non capitalisée doit être évaluée selon une évaluation comptable, à moins qu'une disposition légale, réglementaire ou contractuelle impose la préparation d'une évaluation aux fins de la capitalisation. L'Administration de l'aéroport n'a aucune obligation de préparer une évaluation aux fins de la capitalisation pour ces régimes et doit modifier sa méthode comptable de sorte à évaluer l'obligation au titre des prestations définies aux fins de ces régimes selon une évaluation comptable.

L'Administration de l'aéroport applique les dispositions transitoires depuis le 1^{er} janvier 2022 en comptabilisant l'ajustement de valeur cumulatif d'un montant de 0,1 million de dollars dans l'actif net à l'état de l'évolution de l'actif net consolidé, lequel ajustement a eu un effet sur les créditeurs et charges à payer et les autres passifs à long terme.

Le montant total du passif au titre des prestations constituées de ce régime s'établissait à 4,1 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2022), dont un montant de 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 2022) est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer, et un montant de 3,6 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2022), dans les autres passifs à long terme.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

17. Engagements, éventualités et garanties

a) Bail foncier

Le bail foncier régit les relations économiques et quotidiennes entre l'Administration de l'aéroport et le gouvernement du Canada pour une période qui prendra fin le 30 juin 2072.

Aux termes du bail foncier, Transports Canada doit assumer tous les coûts associés aux mesures environnementales correctives découlant de toute substance nocive ou dangereuse, lorsqu'une telle substance était présente avant l'entrée en vigueur du bail foncier le 1^{er} juillet 1992. Selon Transports Canada, le paiement doit être conditionnel à la publication effective d'une directive par un organisme gouvernemental exigeant la décontamination. L'Administration de l'aéroport est d'avis que le respect de la loi, du bail foncier et des responsabilités générales quant à l'environnement permet de déterminer les circonstances dans lesquelles une obligation existe. Ces questions font actuellement l'objet de discussions et, par conséquent, une telle obligation n'est pas comptabilisée dans les états financiers consolidés.

La charge liée au bail foncier est établie en pourcentage des produits de l'Administration de l'aéroport selon une échelle progressive, tel qu'il est défini dans le bail foncier. Au minimum, les paiements mensuels exigés sont fondés sur la charge liée au bail foncier réelle de l'exercice précédent, alors que la charge elle-même est calculée en pourcentage des produits de l'exercice considéré.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la différence entre les paiements mensuels liés au bail foncier versés par l'Administration de l'aéroport et le total de la charge liée au bail foncier réelle s'est élevée à 17,6 millions de dollars (28,5 millions de dollars en 2022). Au 31 décembre 2023, ce montant était inclus dans les créateurs et charges à payer.

En 2021, des paiements liés au bail foncier d'un montant de 21,4 millions de dollars ont été reportés en raison de l'allégement offert par le gouvernement du Canada et seront remboursés sur une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 (note 11).

b) Engagements

- i) Au 31 décembre 2023, les engagements en capital en cours de l'Administration de l'aéroport en lien avec la construction de certains projets d'investissement s'établissaient à environ 113,7 millions de dollars (56,5 millions de dollars au 31 décembre 2022).
- ii) Au 31 décembre 2023, les engagements d'exploitation de l'Administration de l'aéroport en lien avec les activités de l'aéroport pour les 5 prochaines années s'établissaient à environ 245,9 millions de dollars (198,3 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

17. Éventualités, engagements et garanties (suite)

b) Engagements (suite)

- iii) Le 21 juin 2017, l'Administration de l'aéroport et un tiers ont conclu une entente profitable aux deux parties d'une durée de 30 ans portant sur les quatre piliers du développement durable (économie, collectivité, environnement et gouvernance). L'entente comprend un accord de partage des produits, aux termes duquel l'Administration de l'aéroport versera annuellement au tiers un montant égal à 1 % de ses produits tels qu'ils sont définis dans l'entente.

c) Garanties

Le 14 novembre 2022, Templeton DOC Limited Partnership a conclu une nouvelle convention de prêt avec un consortium de banques (la « convention de prêt »). La convention de prêt comprend des garanties de remboursement du capital par les partenaires de Templeton DOC Limited Partnership d'un montant maximum de 50,0 millions de dollars, plus les frais engagés pour en assurer l'application. Le montant maximum couvert par la garantie de l'Administration de l'aéroport est de 25,0 millions de dollars, plus la moitié des frais engagés pour en assurer l'application.

d) Réclamations juridiques

Dans le cours normal des activités, l'Administration de l'aéroport fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces réclamations et de ces poursuites, la direction croit que leur règlement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Administration de l'aéroport ou sur ses résultats d'exploitation. Au 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport ne faisait l'objet d'aucune réclamation importante.

18. Concentration de la clientèle

L'Administration de l'aéroport tire des produits d'environ 88,7 millions de dollars (74,4 millions de dollars en 2022) des frais d'améliorations aéroportuaires, des redevances d'atterrissage, des redevances d'aérogare et de location d'une compagnie aérienne, de même que des produits de 32,1 millions de dollars (22,2 millions de dollars en 2022) des concessions et des activités de location d'un exploitant de concessions. L'Administration de l'aéroport est d'avis que la cessation des activités de la compagnie aérienne ou de l'exploitant de concessions n'aurait pas d'incidence importante à long terme sur les produits ou les activités de l'Administration de l'aéroport, puisque la perte serait éventuellement compensée auprès d'autres fournisseurs de services.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

19. Instruments financiers et gestion des risques

L'Administration de l'aéroport est principalement exposée au risque de crédit, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité liés à ses instruments financiers.

Risque de crédit

L'Administration de l'aéroport est exposée à un risque de crédit découlant de ses actifs financiers. Elle procède à des évaluations régulières du crédit à l'égard de ces comptes et maintient des provisions pour moins-value pour des pertes de crédit éventuelles. La qualité du crédit des actifs financiers peut être évaluée par rapport aux cotes de crédit attribuées par des agences de notation externes ou aux données historiques sur le client. Au 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport détenait des dépôts de garantie au comptant de 2,9 millions de dollars (6,5 millions de dollars au 31 décembre 2022) et des lettres de crédit de 30,0 millions de dollars (24,1 millions de dollars au 31 décembre 2022) émis par ses clients.

Une provision pour créances douteuses est constituée en fonction des facteurs inhérents au risque de crédit de certains clients, des tendances passées et d'autres informations. Le rapprochement entre le classement chronologique des débiteurs et la provision pour créances douteuses est présenté en détail à la note 3.

Les produits de l'Administration de l'aéroport dépendent du secteur du transport aérien national, transfrontalier et international. En raison de cette diversité géographique, la concentration du risque de crédit est considérée comme minime.

Risque de change

L'Administration de l'aéroport réalise peu d'opérations en devises, puisque la majorité des produits, des charges et des dépenses d'investissement sont libellés en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

L'Administration de l'aéroport est exposée au risque de taux d'intérêt lié à sa facilité de crédit qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire. Au 31 décembre 2023, l'Administration de l'aéroport n'avait aucune dette bancaire (néant au 31 décembre 2022) sous la forme d'acceptation bancaire ou de prélèvements aux termes de la facilité de crédit (note 9). L'encours du solde de la dette consiste en des débentures (note 12), qui sont assorties de taux d'intérêt fixes jusqu'à leur échéance et, par conséquent, toute fluctuation des taux d'intérêt sur le marché n'aura aucune incidence sur les paiements d'intérêts par l'Administration de l'aéroport.

Risque de liquidité

L'Administration de l'aéroport gère le risque de liquidité en maintenant des liquidités suffisantes ou en disposant de facilités de crédit. Les projections des flux de trésorerie sont régulièrement mises à jour et surveillées par la direction pour assurer un financement suffisant constant.

Administration de l'aéroport de Vancouver

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

31 décembre 2023

20. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

a) Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	(11 496)	(20 687)
Autres montants à recevoir	(1 604)	(3 464)
Stocks	(2 273)	(881)
Charges payées d'avance	(2 494)	(1 379)
Créditeurs et charges à payer	(19 471)	38 894
Produits reportés	3 064	1 621
	<u>(34 274)</u>	<u>14 104</u>

b) Informations supplémentaires

	2023	2022
	\$	\$
Opérations sans effet sur la trésorerie :		
Montant comptabilisé au titre des travaux en cours	33 752	18 678
Montant à recevoir au titre des apports en capital reportés	3 779	12 446
Réévaluation des avantages sociaux futurs	2 175	(5 700)
Remboursement de l'emprunt à VAPH	-	22 470

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.